



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PUICHERIC

N° 2026/41

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune, comprenant 15 conseillers municipaux en exercice, dûment convoqués le 18 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christine PÉANY, Maire.

PRÉSENTS : Christine PÉANY, Raymonde PASTRE-JEANNET, Arlette LAGRANGE, Yves FABRE, Evelyne GABORIT, Pierre CHEVALIER, Pascale PÉANY, Sébastien CAZEAUX, Lorie PEYROT, Monica MOREIRA, Lionel CONTE.

PROCURATIONS : Gérard PEYROT à Christine PÉANY, Romain TORRECILLA à Sébastien CAZEAUX, Thierry SIRE à Lionel CONTE.

ABSENTS : Laurence CARBOU-MORATO.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Raymonde PASTRE-JEANNET.

OBJET : Cession des parcelles A 2322 et A2325 – bien communal 1 bis rue du Presbytère.

Madame le Maire rappelle la non-occupation du local dit l'« ancien Presbytère » situé 1 bis rue du Presbytère (cadastrée section A n° 2322 et A n°2325, superficie de 161 m²) et sa mise à la vente récente via l'agence immobilière « L'Adresse » basée à Lézignan Corbières au prix de 81 900 € (soit 75 000 € net vendeur).

Elle informe le conseil municipal d'une proposition formulée par M^{me} Kaïsso KAMA, domiciliée 7 rue Louis Blanc 11 120 ARGELIERS, à hauteur de 80 000 €, soit un montant net vendeur de 74 000 €.

Elle rappelle également l'estimation du service du Domaine à 75 000 € (+ ou - 10 %) de ce bien en 2022 et propose au conseil municipal d'accepter cette proposition.

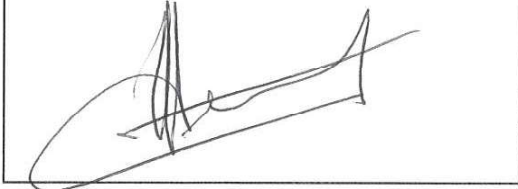
Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **Décide** de vendre à Mme Kaïsso KAMA le bien communal situé 1 bis rue du Presbytère, cadastré A2322 et A2325 au prix de 80 000 €.
- **Désigne** Maître Fabien DURET, notaire à Narbonne (Aude) pour établir l'acte notarié.
- **Autorise** le Maire à signer l'acte de vente et l'ensemble des pièces se rapportant à cette transaction.

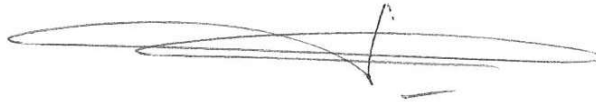
Ont signé au registre les membres présents.

La secrétaire de séance,
Raymonde JEANNET.



Certifié exécutoire à Puichéric, le 1^{er} juin 2026
après publication et transmission en Préfecture.

Le Maire,



Christine PÉANY.



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, **sa réception par le représentant de l'Etat** et sa publication.
- Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.